

## **Pour un meilleur soutien financier à la population étudiante aux cycles supérieurs**

---

Mémoire de l'Université du Québec déposé au comité permanent  
de la Chambre des communes pour la science et la recherche  
dans le cadre des travaux sur les bourses d'études supérieures  
et postdoctorales du gouvernement du Canada

---

27 juillet 2023

---

## **Recommandation 1**

Rehausser la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada de 50 % et, ensuite, ajuster annuellement leur valeur à l'inflation.

## **Recommandation 2**

Doubler le nombre de bourses d'études supérieures du Canada offertes à la maîtrise et au doctorat en mettant en place un mécanisme qui assure que cette hausse soit distribuée à une plus grande diversité de profils de personnes étudiantes.

## **Recommandation 3**

Prolonger la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue pour la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.

## **Recommandation 4**

Augmenter, en sus des investissements requis pour les recommandations 1 à 3, d'au moins 10 % par année pendant cinq ans le budget total de base des trois grands conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes de subventions de recherche et, ce faisant, la capacité des titulaires de subventions de rehausser le soutien financier offert à la population étudiante par le biais de ces subventions.

---

**L'Université du Québec (UQ) estime qu'il est grand temps d'agir pour rehausser le soutien que le Canada offre pour la formation de la relève scientifique et du personnel hautement qualifié (PHQ) par l'entremise de ses programmes de bourses d'études supérieures. Le financement est un facteur déterminant dans le parcours de formation et de réussite de la population étudiante. L'UQ souscrit aux arguments mentionnés dans le rapport Bouchard (2023)<sup>1</sup> spécifiant l'importance cruciale du talent dans la génération d'idées et de propriété intellectuelle, source indispensable de prospérité assurant le bien-être. En l'absence de mesures fortes, l'UQ estime que le Canada verra s'amplifier l'exode du personnel hautement qualifié, menant ainsi à un amenuisement de son économie.**

## Valeur, nombre et durée des bourses

### VALEUR

Le comité permanent de la science et de la recherche recommandait dans son premier rapport<sup>2</sup> que le gouvernement du Canada augmente le nombre des bourses offertes à la population étudiante des cycles supérieurs ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs postdoctoraux, hausse leur valeur de 25 % et s'assure qu'elles soient indexées sur l'Indice des prix à la consommation (IPC). L'Université du Québec propose des cibles autant, sinon plus, ambitieuses.

La valeur des bourses est un enjeu crucial. Comme il a été répété sur plusieurs tribunes, « leur valeur [...] [17 500 \$ à la maîtrise et 21 000 \$ à 35 000 \$ au doctorat] n'a pratiquement pas augmenté au cours des 20 dernières années. Par conséquent, elles n'ont suivi ni l'augmentation du coût de la vie ni les tendances en matière de rémunération des stagiaires de recherche dans le monde – une situation qui nuit considérablement à la position du Canada en tant que place de choix pour l'attraction et la rétention des talents en recherche. Des analyses récentes montrent que les niveaux des bourses offertes par les programmes fédéraux de bourses d'études de perfectionnement et de recherche du Canada se traduisent par un niveau de vie matériel inférieur pour nos étudiantes et étudiants chercheurs et nos stagiaires postdoctoraux à celui offert dans des pays comparables »<sup>3</sup>. Durant ces années de stagnation, l'IPC a augmenté de plus de 30 % au Canada<sup>4</sup>. En outre, le soutien à la relève occupe une place de moins en moins grande dans nos financements pour la science : au cours des 10 dernières années, le poids du financement alloué aux bourses n'a fait que diminuer, passant ainsi de 13 % à 9,5 % alors même que les investissements totaux progressaient (graphique 1).

---

<sup>1</sup> Bouchard et al. (2023). *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*. 51 et suivantes.

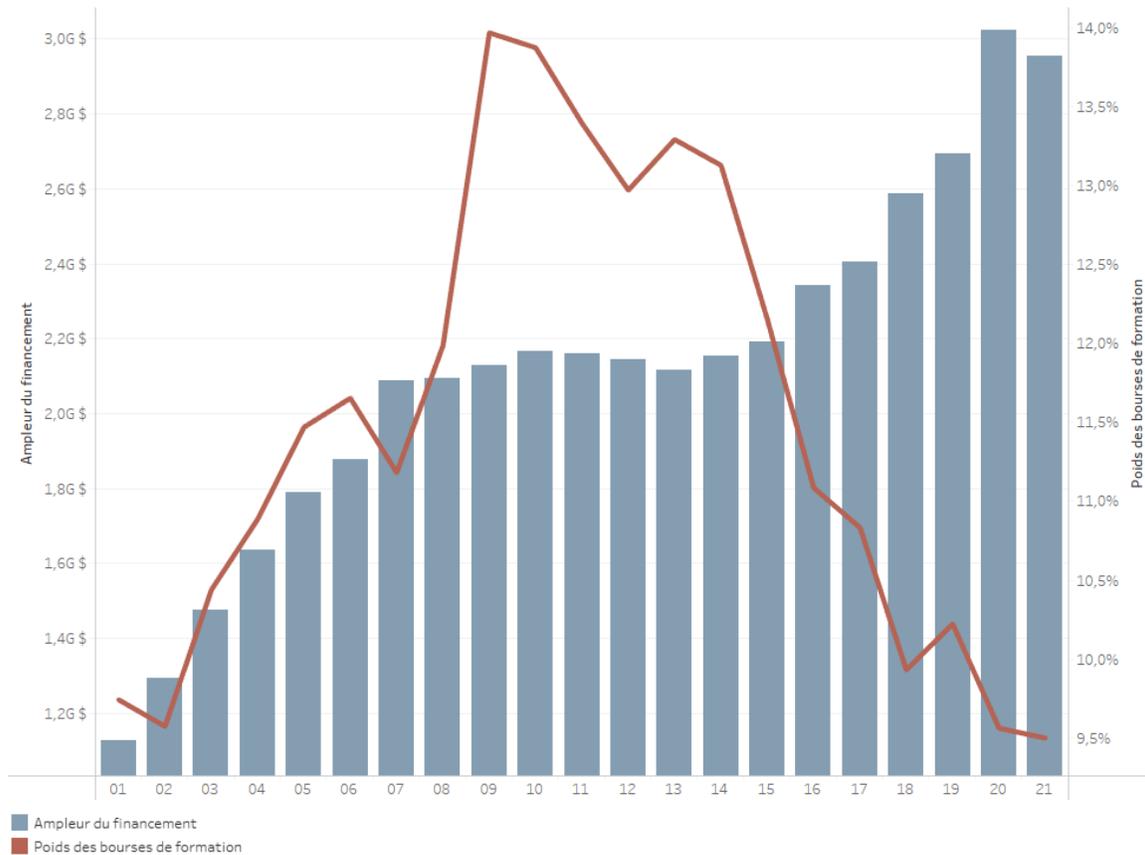
<sup>2</sup> Comité permanent de la science et de la recherche. (2022). *Réussites, défis et opportunités pour la science au Canada*. <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/441/SRSR/Reports/RP11841016/srsrrp01/srsrrp01-f.pdf>

<sup>3</sup> Bouchard et al. *Op. cit.* 52.

<sup>4</sup> Statistique Canada. (2022). *Variation annuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation (IPC) excluant l'énergie, 2007 à 2021*. Repéré le 20 juillet 2023 à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220119/cg-b001-fra.htm>

La conseillère scientifique en chef du Canada, Mona Nemer, est claire sur la question : « Les étudiant.e.s aux cycles supérieurs et les postdoctorant.e.s sont les laissé.e.s pour compte de l'écosystème scientifique »<sup>5</sup>.

**Graphique 1. Évolution de l'ampleur du financement et du poids des bourses de formation dans les octrois des trois conseils subventionnaires**



Source : Cube des trois conseils (OST), traité par la Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, juin 2023.

---

**Recommandation 1.** Rehausser la valeur annuelle des bourses d'études supérieures du Canada de 50 % et, ensuite, ajuster annuellement leur valeur à l'inflation.

---

<sup>5</sup> Owens, Brian. (2022, 27 septembre). La conseillère scientifique en chef du Canada poursuit sur sa lancée. *Affaires universitaires*. <https://www.affairesuniversitaires.ca/articles-de-fond/article/la-conseillere-scientifique-en-chef-du-canada-poursuit-sur-sa-lancee>

## NOMBRE

Le nombre des bourses offertes est également insuffisant. En 2021, 7 088 bourses d'études supérieures du Canada étaient offertes pour une population étudiante aux cycles supérieurs de 244 355 personnes, soit un taux de couverture de 2,9 %. Bien qu'il existe certaines autres possibilités de financement, le pourcentage de personnes étudiantes étant titulaires de bourses reste très faible dans la majorité des établissements, que ceux-ci soient dans les grandes villes, dans des municipalités de plus petite taille ou qu'ils desservent les régions. Dans les établissements de l'Université du Québec, c'est seulement 1,3 % des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs qui sont financés par des bourses d'études supérieures des trois conseils. Les possibilités d'être soutenus financièrement au moyen de bourses étant extrêmement limitées, des universités « puisent à même leurs fonds de fonctionnement [...] et les subventions de recherche des professeurs et professeuses pour offrir un appui financier souvent en deçà de celui des boursières et boursiers d'excellence »<sup>6</sup>.

En même temps, nous observons qu'au Québec, la part des personnes étudiantes qui doivent consacrer plus de 20 heures par semaine à un travail peu ou pas lié à leurs études est à son plus fort dans les établissements du réseau de l'UQ; le pourcentage s'élève à 35 %, soit 8 % de plus que dans les autres établissements au Québec. De manière corolaire, 38 % des personnes étudiantes inscrites aux cycles supérieurs dans un établissement de l'UQ consacrent moins de 20 heures par semaine à leurs études ou recherches, soit 8 % de plus que dans les autres établissements universitaires du Québec. Enfin, près de 30 % des personnes étudiantes des cycles supérieurs des établissements du réseau de l'UQ doivent occuper un emploi hors campus durant leurs études.<sup>7</sup>

Pour un étudiant ou une étudiante, occuper un emploi rémunéré à l'extérieur de l'université pendant la poursuite de ses études a des effets indésirables. Pour le directeur général de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), établissement universitaire membre du réseau de l'UQ et exclusivement dédié à la recherche et à la formation aux cycles supérieurs, « la formation aux cycles supérieurs est intensive et particulièrement chronophage, exigeant souvent [...] quelque 50 heures [...] par semaine. Ces personnes se forment, certes, mais ce faisant, elles produisent une part importante de toute la recherche dans les laboratoires et les groupes de recherche universitaires. Elles publient des articles scientifiques, participent à des colloques internationaux »<sup>8</sup>. Les personnes aux cycles supérieurs méritent un soutien adéquat.

---

<sup>6</sup> Giraldeau, Luc-Alain. (2023, 8 juin). Manger de la misère pour créer la science de demain? *Le Devoir*.

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/792555/precarite-manger-de-la-misere-pour-creer-la-science-de-demain>

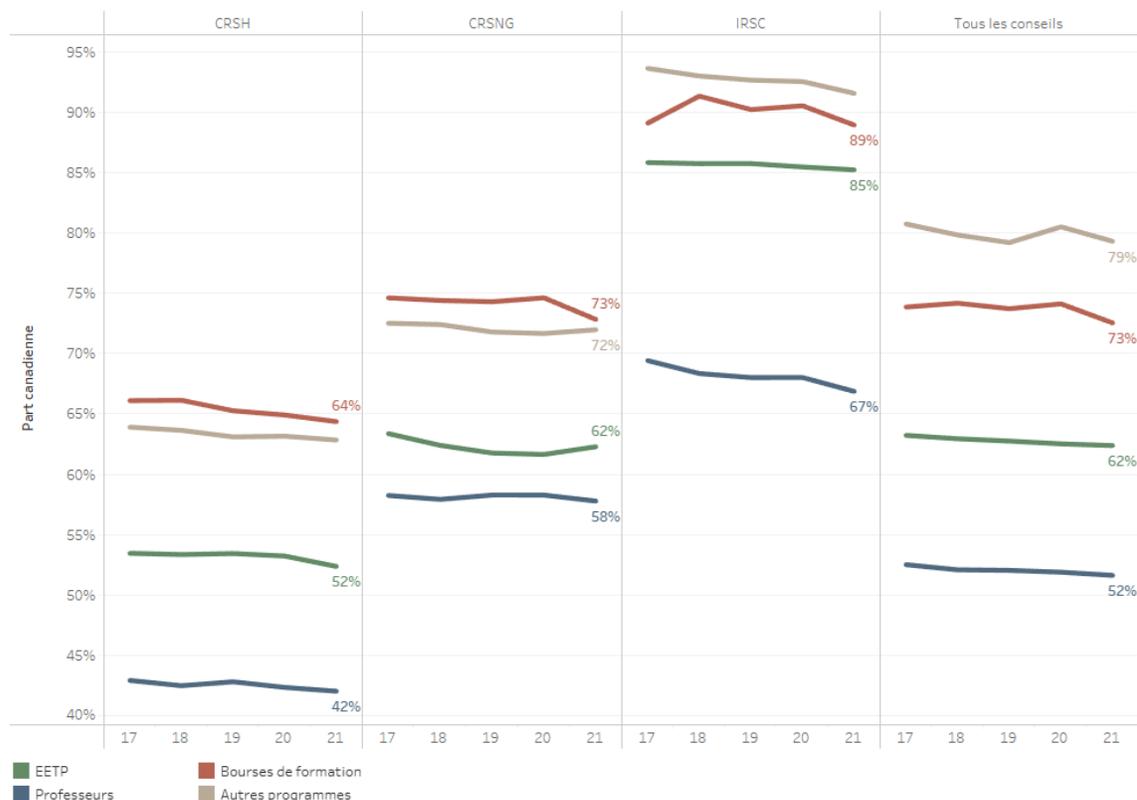
<sup>7</sup> ECEMD. (2019). *Enquête canadienne auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat*.

<https://ozza2b.p3cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/2019/12/Graduates-Studied-FR.pdf>

<sup>8</sup> Giraldeau. *Op. cit.*

Une mise en garde s'impose ici cependant. La population étudiante n'est pas équitablement soutenue à l'échelle canadienne. Comme le montre le graphique 2, un groupe de quinze universités (U15), majoritairement situées dans les plus grandes villes canadiennes, reçoit des parts du financement des trois conseils en bourses de formation (73 %) et en subventions de recherche (79 %) qui sont nettement supérieures au poids que le U15 représente auprès des personnes étudiantes de cycles supérieurs (62 %) et des chercheuses et chercheurs dans l'ensemble canadien (52 %). Or, le rapport Bouchard (2023) établit clairement que « la diversité du Canada est un atout au pays et sur la scène mondiale, et il est dans notre intérêt de mieux l'encourager et de la renforcer »<sup>9</sup>. Aussi, afin d'éviter d'aggraver la concentration du financement, de « favoriser un environnement de recherche véritablement inclusif »<sup>9</sup>, de contribuer à « améliorer la sous-représentation et la sous-participation de certains groupes et à encourager la diversité dans l'ensemble de l'écosystème de recherche »<sup>10</sup> et de soutenir la formation de personnel hautement qualifié sur l'ensemble du territoire canadien, nous insistons sur le fait que ce doublement du nombre de bourses doit s'accompagner de mécanismes pour favoriser l'accessibilité aux bourses pour une plus grande diversité de profils étudiants, de manière à ne pas concentrer les bourses majoritairement dans un groupe d'universités ciblées.

**Graphique 2. Évolution de la part des bourses de formation et des subventions de recherche octroyées aux personnes étudiantes et aux chercheuses et chercheurs du U15 par les organismes subventionnaires fédéraux**



Source : Cube des trois conseils (OST), traité par la Direction de la recherche institutionnelle, Université du Québec, juin 2023.

<sup>9</sup> Bouchard et al. *Op. cit.* 9.

<sup>10</sup> Bouchard et al. *Op. cit.* 9-10.

L'Université du Québec est préoccupée par le recours au système des quotas qui organise actuellement la répartition des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise (BESC-M) et au doctorat (BESC-D). La détermination de ces quotas se base en effet sur les taux de succès de chaque établissement aux concours de subvention de recherche antérieurs. Dans chacun des trois secteurs couverts par les trois conseils, elle établit un nombre de bourses à offrir directement (BESC-M) ou de candidatures qui peuvent être soumises à l'évaluation (BESC-D). Cette méthode reproduit des déséquilibres attribuables à différents biais dans l'octroi des subventions et, ne considérant que les octrois passés, ne permet pas la souplesse que pourrait requérir le développement de nouveaux créneaux de recherche et de formation associés à des financements externes ou non pris en compte dans les calculs, découlant d'ententes de partenariats de recherche tournées vers la communauté, de l'intégration de nouvelles et nouveaux membres du corps professoral ou de la création de nouveaux programmes de formation tournés vers les besoins de l'économie régionale. Ce système ne permet pas non plus de prendre en compte la capacité des établissements à pouvoir encadrer la population étudiante aux cycles supérieurs, par exemple par le nombre de professeurs et professeures. Le système de quotas devrait minimalement prévoir que chaque établissement universitaire canadien dispose d'un nombre minimum de bourses dans chacun des secteurs couverts par les trois conseils subventionnaires canadiens.

---

**Recommandation 2.** Doubler le nombre de bourses d'études supérieures du Canada offertes à la maîtrise et au doctorat en veillant à ce que ce doublement favorise l'accessibilité aux bourses pour une plus grande diversité de profils étudiants.

---

## DURÉE

Il a été observé que la durée des études est notamment influencée par le fait de disposer ou non d'une bourse d'excellence<sup>11</sup>. Il nous apparaît clair que l'augmentation significative du nombre et de la valeur des bourses aurait un effet immédiat et durable sur la persévérance et le dévouement aux études, tout comme un effet prévisible sur la réduction de la durée des études. Rappelons que la durée requise pour terminer un doctorat au Québec varie en moyenne de cinq à six ans selon l'établissement et atteint parfois sept ans, alors que les programmes ont une durée prévue de quatre ans en général. Aussi, il nous semble impératif de réviser à la hausse la durée du soutien offert dans le cadre des programmes de bourses de maîtrise et de doctorat. Actuellement, les bourses offertes couvrent 50 % de la durée prévue d'un programme de maîtrise (un an sur deux) et 75 % de la durée prévue d'un programme de doctorat (trois ans sur quatre).

---

<sup>11</sup> Aris, Diana. (2018). *Le support financier et la durée des études au doctorat* [Mémoire de maîtrise]. Université de Sherbrooke. [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12165/Aris\\_Diana\\_MSc\\_2018.pdf](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12165/Aris_Diana_MSc_2018.pdf)

Nous enjoignons le gouvernement fédéral à rectifier cette situation en ajustant la durée des bourses de maîtrise offertes à la durée normalement prévue des programmes, comme l'ont fait les Fonds de recherche du Québec.

---

**Recommandation 3.** Prolonger la durée des bourses d'études supérieures du Canada à la maîtrise de 12 à 24 mois et au doctorat de 36 à 48 mois, soit la durée prévue de la majorité des programmes de maîtrise et de doctorat.

---

## Les étudiantes et étudiants soutenus par les subventions de recherche

Il est connu qu'« une part importante du soutien aux étudiantes et étudiants chercheurs et aux stagiaires postdoctoraux est versée non pas sous forme de bourses, mais sous forme d'allocations ou de salaires provenant des subventions accordées aux professeurs superviseurs »<sup>12</sup>. Selon le CRSNG et les IRSC<sup>13</sup>, ce sont respectivement pour ces deux organismes 62 % et 75 % des valeurs de subventions aux corps professoraux qui servent à rémunérer la population étudiante et les stagiaires. Il importe donc, selon nous, de considérer et de mieux soutenir cet effort des professeures et professeurs qui, dès lors que les bourses offertes directement aux étudiants et étudiantes augmenteront en valeur et en durée, devront considérer également la nécessité de rehausser la valeur et la durée des soutiens offerts à la population étudiante et aux stagiaires à même leurs subventions de recherche. Il nous apparaît crucial que ce rehaussement du soutien par les corps professoraux ne se fasse pas au dépend des autres dépenses associées à la réalisation de travaux de recherche. Ainsi, nous reprenons la recommandation du rapport Bouchard (2023) concernant le financement des trois conseils :

---

**Recommandation 4.** Augmenter, en sus des investissements requis pour les recommandations 1 à 3, d'au moins 10 % par an pendant cinq ans le budget total de base des conseils subventionnaires afin de soutenir leurs programmes de subventions de recherche et, ce faisant, la capacité des titulaires de subventions de rehausser le soutien financier offert à la population étudiante par le biais de ces subventions.

---

---

<sup>12</sup> Bouchard et al. *Op. cit.* 52.

<sup>13</sup> Propos de MM. Ted Hewitt et Alejandro Adem, 19 octobre 2022, dans le cadre d'une rencontre privée avec les cheffes et chefs d'établissements du réseau de l'Université du Québec.

## L'Université du Québec

Créée le 18 décembre 1968 à la suite de l'adoption d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec, l'Université du Québec a pour mission d'accroître le niveau de formation de la population québécoise par une accessibilité accrue, d'assurer le développement scientifique du Québec et de contribuer au développement de ses régions.

Le réseau de l'Université du Québec compte un siège social et 10 établissements que sont l'[Université du Québec à Montréal](#) (UQAM), l'[Université du Québec à Trois-Rivières](#) (UQTR), l'[Université du Québec à Chicoutimi](#) (UQAC), l'[Université du Québec à Rimouski](#) (UQAR), l'[Université du Québec en Outaouais](#) (UQO), l'[Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue](#) (UQAT), l'[Institut national de la recherche scientifique](#) (INRS), l'[École nationale d'administration publique](#) (ENAP), l'[École de technologie supérieure](#) (ÉTS) et l'[Université TÉLUQ](#).

Aujourd'hui, près de 100 000 personnes étudiantes fréquentent les 1 400 programmes d'études offerts par les 10 établissements du réseau, dont plus de 25 000 aux cycles supérieurs. Plus de 6 000 professeures, professeurs et personnes chargées de cours ainsi que plus de 4 500 membres du personnel régulier y assurent au quotidien la mission universitaire d'enseignement, de recherche et de création ainsi que de services aux collectivités. Ensemble, les établissements du réseau de l'UQ ont décerné plus de 800 000 diplômes à ce jour, contribuant à rehausser notablement le taux de participation aux études universitaires de la population québécoise. De tels résultats n'auraient pu être atteints sans un fort ancrage dans leur milieu d'appartenance, urbain, rural ou professionnel.

---

Pour nous joindre :  
[presidence@uquebec.ca](mailto:presidence@uquebec.ca)



[uquebec.ca](http://uquebec.ca)     